

Conditions générales d'abonnement

Le fait de faire appel aux services de la vie en rose'83 implique l'acceptation entière et sans réserve des conditions ci-dessous.

1-MODALITES D'INTERVENTION

Les prestations sont réalisées aux jours et heures convenus avec le client. Dans tous les cas, toute intervention à une durée minimale de deux heures. Elle ne peut débuter avant 8 heures et se finir après 20 heures sauf pour nos prestations garde d'enfants. A la demande du client et après accord de La vie en rose 83, l'intervention effectuée un dimanche ou un jour férié sera majorée de 100%. Si le client souhaite annuler ou reporter une prestation, il doit en informer La vie en rose'83 en téléphonant à Marie-Jeanne au 06.13.95.78.82 au plus vite et en respectant un préavis de 8 jours avant l'intervention concernée.

2- DUREE

Le présent abonnement est fixé pour une durée indéterminée. Il peut être résilié à tout moment moyennant l'envoi d'un courrier recommandé parvenu à La vie en rose'83, au moins 48 heures avant la prochaine intervention programmée. Il peut être résilié à tout moment par La vie en rose 83 en cas de non respect par le client de ses obligations ou en cas d'impossibilité de répondre favorablement aux demandes du client.

3- MATERIEL – PRODUITS D'ENTRETIEN – EAU – ELECTRICITE

Le matériel et les produits d'entretien nécessaires à l'exécution des services souscrits auprès de La vie en rose'83 sont exclusivement fournis par le client. De même, les consommations d'eau et d'électricité nécessaires à la réalisation des prestations restent à la charge du client. Celui-ci s'engage à fournir des matériels et des produits conformes à la législation en vigueur et aux normes de sécurité, et à les conserver dans leur emballage d'origine afin que l'intervenant puisse consulter les indications et précautions d'emploi. A défaut, la responsabilité du client pourra être engagée, La vie en rose'83 ne peut garantir la bonne exécution ou la réalisation de l'intégralité de la prestation. En ce qui concerne la garde d'enfants la famille doit procurer à l'intervenant le siège auto ou rehausseur adapté à l'âge et au poids de l'enfant si celui-ci doit être véhiculé

4- PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

4.1 Tarifs

Les prestations sont facturées au tarif en vigueur à la date de la réalisation de la prestation. Ce tarif est susceptible d'évoluer à tout moment notamment en cas d'évolution de la législation sociale ou fiscale, La vie en rose'83 s'engage à informer le client de toutes augmentations de tarif au moins un mois avant son application. Le prix s'entend toutes taxes et frais inclus, à l'exclusion des frais liés aux matériels et produits d'entretien qui restent à la charge du client, et des frais de déplacement éventuels de l'intervenant pendant sa prestation, ainsi que des frais forfaitaires de transport occasionnés par une utilisation du véhicule de l'intervenant pour se rendre sur le lieu d'intervention, dans le cas où le lieu d'intervention se trouve éloigné ou difficile d'accès. Ces frais de déplacement sont facturés au tarif en vigueur.

4.2 Contrôle des heures réalisées

Hors cas prévu par l'article 4.3, les prestations sont facturées sur la base d'un relevé signé par le client. Tout quart d'heure commencé est dû, le client est informé que certaine prestation nécessitant une préparation ou l'installation de matériel sera prit en charge sur le temps de présence demandé par le client et en accord avec La vie en rose'83.

4.3 Non réalisation de la prestation

S'ajoutant aux prestations effectivement réalisées, les prestations programmées et non effectuées totalement ou partiellement du fait du client, par l'annulation hors délai, l'impossibilité d'accéder sur les lieux de prestation, fourniture de produits ou matériels non conforme ou non adaptés Il est rappelé que les présentes conditions générales sont constitutives pour La vie en Rose'83 d'une obligation de moyens et non d'une obligation de résultat. En cas d'impossibilité pour La vie en Rose'83 d'effectuer la prestation pour une raison non imputable au client, celle-ci ne donnera pas lieu à une facturation mais ne pourra faire l'objet d'aucun dédommagement.

4.4 Paiement

Une facture récapitulative mensuelle ou hebdomadaire ou à la prestation suivant la fréquence d'intervention demandé par le client lui sera adressée. Le règlement des prestations s'effectue au comptant et sans escompte par prélèvement automatique et au plus tard le 5 du mois suivant l'exécution des prestations. Le règlement par tout autre moyen de paiement et en particulier par Chèque Emploi Service Universel Préfinancé se fait moyennant une participation forfaitaire mensuelle aux frais de gestions (cf.tarif en vigueur).

4.5 Pénalités de retard

Toute somme non payées à l'échéance entraînera :

-paiement d'intérêt de retard au taux égal à 2 fois et demi le taux d'intérêt légal conformément à la réglementation applicable. Ces intérêts courront jusqu'au paiement effectif encaissé.

-paiement d'une somme de 50 € au titre des frais engagés pour l'ouverture du dossier d'impayé

-remboursement à La vie en Rose'83 des frais bancaires qu'elle aurait à supporter du fait du rejet du prélèvement, du virement, ou du chèque

- L'exigibilité immédiate de toutes les factures non encore échues

La suspension ou l'annulation de toute commande ou prestation en cours pourra être décidé par La vie en Rose'83

Toute facture recouvrée par voie contentieuse sera majoré d'une indemnité fixée forfaitairement à 20% des sommes dues avec un minimum de 100 €.

Le défaut de paiement après mise en demeure restée infructueuse sous 8 jours pourra entraîner la rupture du contrat aux torts exclusifs du client. Dans ce cas, le client devra verser à La vie en Rose'83 une indemnité forfaitaire égale à 4 semaines de prestations.

5 – FORCE MAJEUR

Tout événement indépendant de la volonté de LA vie en Rose'83 et ayant comme conséquence un dysfonctionnement des services de La vie en Rose 83, tel que notamment maladie ou grève de son personnel, grève des moyens de transport, manifestations, intempéries... est défini comme cas de force majeure. La survenance d'évènements de ce type à pour effet de suspendre toutes les obligations mise à la charge de La vie en Rose'83.

6 – RESPONSABILITE – ASSURANCE

La vie en Rose'83 déclare être assurée pour les dommages qui pourraient être causés par les intervenants. Elle ne saurait être tenue pour responsable des dommages dus à la défectuosité des matériels ou produits d'entretien fournis par le client. Le client s'engage à signaler immédiatement le dommage par téléphone auprès de La vie en Rose'83 et à le confirmer par écrit au plus tard dans les 72 heures suivant la prestation, par lettre recommandé avec accusé de réception adressé au siège social 55 av de val fleuri 83000 TOULON. Tout signalement de dommage hors cadre de procédure ne sera pris en considération.

7 – CLAUSE PENALE – NON SOLlicitation DE PERSONNEL

Le client s'interdit d'employer de manière direct ou indirecte tout salarié qui lui aurait été présenté ou proposé par La vie en Rose'83 pour effectuer les prestations. Cette interdiction est limitée à un an à compter du règlement de la dernière facture émise par La vie en Rose'83 et réglée par le client. En cas de non respect de cette obligation, le client sera tenu de payer immédiatement à La vie en Rose'83 à titre de clause pénale, une indemnité forfaitaire de 1500 euros.

8 – MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT

La vie en Rose'83 se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales d'abonnement. Dans ce cas, La vie en Rose'83 informera le client des nouvelles conditions générales d'abonnement en respectant un préavis d'un mois avant la date d'application effective. Les conditions générales d'abonnement s'appliqueront de plein droit pour les prestations effectuées à compter de la date d'application. Tout client ne souhaitant pas se soumettre à ces conditions générales de vente de services aura la possibilité de résilier son abonnement conformément aux prescriptions de l'article 2 des présentes. La continuité des prestations par le client entraînera son acceptation pleine et entière des nouvelles conditions générales d'abonnement.

9 – INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les différentes données et descriptifs adresse numéros de téléphone ou tout autres renseignements demandés au client lors de la prise de commandes sont indispensables à la mise en place de la prestation demandée par le client. Elles sont conservées le temps nécessaire à cette finalité. Toutefois, et conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client bénéficie d'un droit d'accès et le cas échéant, de modification, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant en écrivant à l'adresse suivante : LA VIE EN ROSE'83 55 Av de val fleuri 83000 TOULON. Par ailleurs, les informations communiquées pourront également être utilisées à titre promotionnel et ou publicitaire par La vie en rose'83 ou par un de ses partenaires. Si le client ne souhaite pas que les données à caractère personnel le concernant soient utilisées dans ce cadre il devra le signaler à la société La vie en rose'83 lors de la signature du présent abonnement en cochant la case ci-contre Il pourra revenir à tout moment sur cette décision en écrivant à l'adresse précitée